Commune de RENDEUX

Wallonie

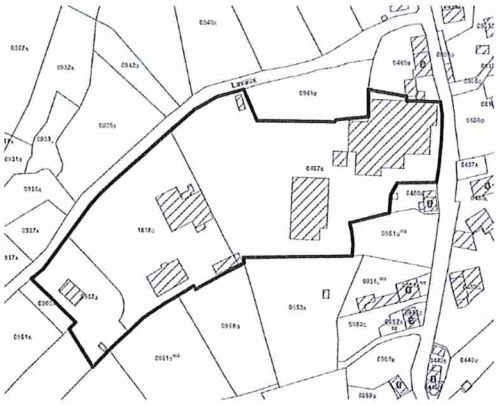
AVIS D'AFFICHAGE D'UNE DECISION

ARRETE MINISTERIEL DU 02 AVRIL 2026 ADOPTANT DEFINITIVEMENT LE PERIMETRE DU SITE A REAMENAGER N° SAR/MLR56 DIT « LAITERIE DE CHEOUX (EXTENSION) » A RENDEUX (CHEOUX)

Le Collège communal fait part de l'Arrêté Ministériel entrant en vigueur au jour de sa signature par Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, soit le 02 avril 2026.

Cet Arrêté indique notamment que :

« Article 1. Le périmètre du site à réaménager SAR/MLR56A dit « Laiterie de Chéoux (Extension) » à RENDEUX (Chéoux) défini suivant le plan SAR/MLR56a annexé au présent arrêté et qui comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à RENDEUX, 1ère division, section D n° 467S, 958B et 1518C et accompagné de la déclaration environnementale est adopté définitivement. »



La publicité relative à cette décision est réalisée en application des articles D.VIII.22 et suivants du Code du Développement Territorial et conformément aux articles D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté gratuitement à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX

- Les jours ouvrables de 09h00 à 11h00;
- Le jeudi jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : urbanisme@rendeux.be)
- Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : urbanisme@rendeux.be)

Cette décision fait l'objet d'un avis affiché durant 20 jours, soit du 22 mai 2026 au 10 juin 2026.

Un recours peut être porté devant le Conseil d'Etat contre ladite décision dans les 60 jours suivant la publication de l'arrêté au Moniteur Belge, de sa notification ou de sa publication. La requête datée et signée doit être transmise via la plateforme électronique dédiée (https://www.raadvst-consetat.be/?lang=fr&page=e-procedure) ou sous pli recommandé adressé au greffe du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles.

RENDEUX, le 22 mai 2026.

POUR LE COLLEGE

La Directrice générale

NOËL Marylène

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG - UNION FAIT LA FORCE

Le Bourgmestre

LERUSSE Cédric